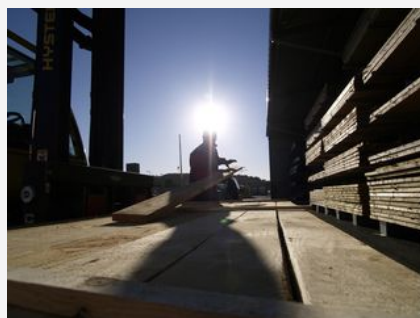


Un plan d'urgence pour les entreprises locales

Pour permettre à l'économie locale de se relancer, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a adopté un plan d'urgence de soutien représentant au total près d'un demi-million d'euros.



Les engagements de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

La communauté de communes abonde à hauteur de 3€ par habitant soit 120 000 euros pour intégrer le territoire dans le fonds L'OCCAL qui est institué depuis le 1^{er} juin par la Région Occitanie avec les départements, la Banque des territoires (Caisse des dépôts) et les intercommunalités.

L'intercommunalité a voté une enveloppe de **105 000 euros supplémentaires** le 22 mars 2021, afin de financer les dossiers déposés jusqu'en mars, portant **sa contribution au fonds à 225 000 euros**.

Elargissement des critères du fonds L'OCCAL sur lequel s'est engagé la Communauté de communes vallée de l'Hérault

- ▶ avance remboursable pour venir aider le besoin en trésorerie (salaires, loyers, charges...) à hauteur de 50% dans la limite de 25 000 € ;
 - ▶ subvention aux investissements matériels et immatériels (logiciels, site internet...) à hauteur de 50% dans la limite de 25 000 € dans le but d'adapter, reprendre ou relancer l'activité.
- ▶ [retrouvez ici le détail du fonds L'OCCAL et des aides de la Région Occitanie !](#) ↗

Fiche détaillée de l'aide et dossier à remplir en ligne sur : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/loccal> ↗

Ce fonds est destiné aux secteurs du tourisme, de l'artisanat, du commerce de proximité, de la culture, de l'évènementiel ainsi que l'ensemble des activités sportives et de loisirs. Il doit aider au redémarrage et la trésorerie par des avances remboursables et subventionner les investissements nécessaires pour la mise en œuvre des mesures sanitaires.

Bilan des actions

Le fonds de solidarité pour les entreprises

Le fonds de solidarité pour les entreprises s'est arrêté à la fin de l'état d'urgence, en juin dernier. A ce jour, il a aidé 356 entreprises du territoire, près de 258 000€ d'aides de la communauté de communes abondés de 500 000 € par la Région, une belle opération.

Exonérations de loyers

La communauté de communes a fait bénéficier l'intégralité des structures hébergées au sein de ses 2 hôtels d'entreprises (Camalcé à Gignac et 3 fontaines au Pouget), d'une exonération des loyers de mars, avril et mai 2020. Sont concernées : Zeph Exalto, ADR sas, La citronette et Oléo-sine.

En parallèle, la communauté de communes a accompagné les entreprises installées sur la zone commerciale Cosmo et a entrepris des négociations auprès de Pitch promotion. 95 000€ de loyers exonérés pour 11 commerces.

Enfin, la communauté de communes s'est engagée à faire un versement immédiat de 100% de l'aide à l'immobilier d'entreprises pour les demandes ayant déjà fait l'objet d'une délibération positive. 3 entreprises concernées dont 2 commerces avec un point de vente direct et un hébergement touristique.

Aide à la création de sites vitrines pour les domaines viticoles

Le confinement, la fermeture des cafés et restaurants, l'annulation des salons professionnels ont affecté le secteur viticole et 14% des entreprises du territoire sont dans le secteur agricole.

La vente en ligne, associée aux systèmes de drive ou de livraison leur a permis de réagir et d'adapter leurs pratiques pour maintenir leur activité.

4 domaines : Cap d'Aniel, Mas des colibris, Mas des arômes et Le clos des Combals ont bénéficié de l'aide au développement de sites internet marchands : 1000 € par projet dans la limite d'une enveloppe de 20 000 euros.

Pour toute demande, vous pouvez joindre le service

développement économique

Mail : economie@cc-vallee-herault.fr

- ▶ **Elodie Massol** – Directrice du service - 06.34.12.69.90 – elodie.massol@cc-vallee-herault.fr
- ▶ **Emmanuelle Harry** – Chargée des relations aux entreprises - 04.67.57.04.54 – emmanuelle.harry@cc-vallee-herault.fr
- ▶ **Hélène Fages** – Animatrice filière viti-vinicole - 04.67.67.16.74 – helena.fages@cc-vallee-herault.fr
- ▶ **Leila Sémail** - Assistante du service – 04.67.67.16.74 – leila.semail@cc-vallee-herault.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS